



Intimité non respecté dans la salle de bain

Par **Lumiere Louis**, le **20/06/2018** à **10:55**

Bonjour,

Une amie très proche ayant près de la trentaine m'a raconté qu'étant adolescente (avant et après ses 15 ans), son père lui interdisait de fermer la porte de la salle de bain et passait régulièrement devant celle-ci pendant sa douche, etc. (bien sur il en était de même pour sa chambre, etc)

Qu'en est il du cadre légal dans ce cas ? Y aurait il quoi ce soit d'encore possible à faire sur le plan juridique ?

Merci d'avance pour toute réponse ou éclaircissement sur la question.

Par **fabrice58**, le **20/06/2018** à **13:20**

Bonjour,

y a t il eu attouchements ou viol ?

Si non, il n'y a rien à faire sur le plan judiciaire.

cdt